

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1921)
Heft: 9-10

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Estampe 1921.

L'estampe de Giovanni Giacometti, «Femmes à la fontaine», soigneusement reproduite par la maison Fretz frères, vient d'être expédiée à nos membres passifs. MM. les présidents de section, qui l'ont reçue également, sont priés de la mettre aux archives de leurs sections.

Concours pour l'élaboration de projets d'une nouvelle effigie de la pièce de cinq francs.

Le cahier des charges (joint à ce numéro) ne mentionnant pas les noms des membres du jury, nous avons adressé à la Monnaie fédérale la demande de publier aussitôt possible dans la presse les noms des membres du jury du dit concours.

L'article 8 dégageant le département des finances de toute obligation de faire exécuter un projet proposé par le jury, nous avons rendu attentif à notre point de vue quant aux égards dûs au jury et à l'artiste choisi.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Section vaudoise. Le 18 septembre s'ouvrira au *Musée Arlaud* à Lausanne la 6^e *Exposition de la section vaudoise* de la S. P. S. A. S. Cette manifestation des artistes vaudois restera ouverte jusqu'au 9 octobre.

DIVERS.

L'exposé de Monsieur le professeur *E. Röthlisberger* sur la «*Protection des droits d'auteur des artistes suisses*» sera expédié ces jours-ci à nos membres actifs. Nous espérons qu'ils en feront leur profit puisqu'ils auront maintenant tous les éléments nécessaires pour s'orienter quant aux droits d'auteur en ce qu'ils nous concernent.

Le 30 août s'est ouverte au *Kunsthaus* de *Zurich* une exposition excessivement intéressante de *tableaux et sculptures du XV^e et XVI^e siècle*. La solennité de l'ouverture a été mentionnée dans tous les journaux. L'exposition durera les deux mois septembre et octobre et mérite incontestablement l'intérêt le plus vif de tous les amis des Beaux-Arts. Un placement très soigné donne à chaque œuvre assez de place pour la faire valoir seule et comme partie ornante de l'ensemble.

Le peintre *Edwin Ganz* à Bruxelles vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold.